

	Utilisation des documents	Arguments		
<p>Question 2 : Puis-je bénéficier des droits acquis dans le secteur privé ? Si oui, comment dois-je procéder?</p>	<p>FAQ et article 6 du Décret n° 2019-1392 du 17 décembre 2019</p>	<p>Portabilité des droits entre secteur public et privé</p>	<p>Conversion des droits</p>	<p>La procédure via le portail mon compte formation</p>

